

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 26/09/2016

Date de la convocation:
20/09/2016
Date d'affichage:
21/09/2016

L' an 2016 et le 26 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 29

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme WEISS Marie-Line à M. JULLY Jean-Marie
Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, HASENFRATZ Rachel, MM : KLIPFEL Jean-Louis, SCHNEIDER Dominique, SUSS Charles

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 106.2016
Vote : A la majorité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 2
Mention exécutoire : Non

106.2016 : Opération " château des défis " : prise en charge de la prestation de maîtrise d'œuvre du château des défis et décision budgétaire modificative correspondante n°1 du budget annexe CADT.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 24 novembre 2014,

Vu la délibération du conseil communautaire n°155.2015 en date du 14.12.2015 « CADT du Fleckenstein : modalités de financement et redevance de la régie intercommunale d'exploitation du site »,

Considérant la réalisation du parcours « château des défis » au Fleckenstein,

Considérant le décompte financier des travaux de maîtrise d'œuvre effectués par la régie du Fleckenstein,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Envoyé en préfecture le 06/10/2016

Reçu en préfecture le 06/10/2016

Affiché le

ID : 067-200013050-20160926-D_CC_106_2016-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux abstentions, décide :

- De la prise en charge des travaux de maîtrise d'œuvre effectués par la régie du Fleckenstein pour un montant fixé à 10 000 € HT, par le budget annexe CADT,
- De réduire la participation annuelle telle que prévue par délibération du conseil communautaire n° 155.2015 en date du 14.12.2015 au titre de 2017 de la communauté de communes au budget annexe CADT de 10 000 € (participation 10 000 € au lieu de 20 000 €),
- De modifier en conséquence le budget annexe CADT 2016 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Objet	Compte et montant (+/-)	Objet	Compte et montant (+/-)
	--		--
	--		--
Total dépenses SF	Inchangé	Total recettes SF	Inchangé

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Objet	Compte et montant (+/-)	Objet	Compte et montant (+/-)
Prise en charge MOE Régie du Fleckenstein	2314 : + 10 000 € soit 25 200 €	--	--
Equilibre du budget	2145 : - 10 000 € soit 20 000 €	--	--
Total dépenses SI	Inchangé	Total recettes SI	Inchangé

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 30/09/2016

Délibération exécutoire de plein droit

conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

